

Fréquence d'échantillonnage**1. Abattoirs**

# poulets de chair abattus / an*	# séances d'échantillonnage de base**	# séances échantillonnage réduit**
>1.000.000	1 séance / semaine	1 séance / 2 semaines
>150.000 < ou = 1.000.000 ***	1 séance / mois	1 séance / 2 mois
>10.000 < ou = 150.000 ***	1 séance / trimestre	non réductible
< ou = 10.000 ***	1 séance / semestre	

2. Ateliers de découpe


# tonnes de viandes / semaine	# séances d'échantillonnage de base**	# séances échantillonnage réduit**
>10 tonnes	1 séance / semaine	1 séance / 2 semaines
< ou = 10 tonnes ***	1 séance / mois	1 séance / 2 mois


* tenir compte du nombre d'abattages réalisé l'année calendrier précédente et d'un taux de conversion : 1 dinde = 3 poulets de chair

** 1 séance d'échantillonnage = 5 échantillons de 25g

*** pour passer à une fréquence assouplie, les conditions mentionnées dans la circulaire PCCB/S2/665052 sous le point 5.3.1.2. doivent d'abord être observées


 fréquence de base  fréquence de base réduite
 fréquence assouplie  fréquence assouplie et réduite

 adaptation de la fréquence d'échantillonnage après 30 semaines consécutives de résultats satisfaisants

 adaptation de la fréquence d'échantillonnage après 10 séances d'échantillonnages consécutives avec résultats satisfaisants

 adaptation de la fréquence d'échantillonnage en cas de résultats insatisfaisants

Une adaptation de la fréquence (vers le bas) envisagée par une flèche superposée (vert ou jaune sur rouge) indique comment une adaptation (vers le haut) envisagée par la flèche sous-jacente (rouge) est remédiée.

 plus d'augmentation si de nouveaux résultats insatisfaisants sont obtenus après le passage de la fréquence d'échantillonnage trimestriel ou semestriel à la fréquence d'échantillonnage mensuel